



**Mairie de Bordeaux**  
**Direction Générale de la Vie Urbaine**  
**Et de la Proximité**

Bordeaux, le 10 juin 2009

**Nos références**  
CM/CE n°200900201

Madame, Monsieur,

**Vos références**

**Objet**

Pétition contre le stationnement surveillé  
dans le quartier du sacré cœur à Bordeaux

**Affaire suivie par**  
Christophe ERNOULT  
Tél. 05 56 10 26 15

Contrairement à ce qui a pu être écrit dans la presse ou mis en circulation par voie de pétition la proposition de stationnement surveillé ne concerne qu'un nombre limité de rues et à proximité immédiate de la gare.

Je m'étonne en effet que des rues particulièrement éloignées de ce secteur aient pu être citées alors qu'aucune décision n'a encore été prise.

Je souhaite donc couper court à cette entreprise de désinformation et vous affirmer d'emblée que le secteur se situera entre la rue Francin, le cours de la Marne, la rue Domerg et la rue Furtado ainsi que les rues de Tauzia et de Saget pour la partie située devant la gare. La rue terres de Bordes et la rue Eugène Delacroix seront mises en stationnement surveillé pour la partie située côté Belcier.

Je rappelle avec force – et l'expérience vécue dans d'autres secteurs de la ville l'atteste – que le stationnement contrôlé a pour effet d'éliminer le phénomène des véhicules ventouse, d'accélérer le taux de rotation des véhicules de passage et de retrouver une capacité de stationnement pour les résidents dans la journée.

Pour ces raisons et parce que les riverains des rues proches de la gare ne peuvent plus se garer à proximité de leur domicile compte tenu de l'affluence dans le secteur, la ville propose d'y instaurer un stationnement payant.

La tarification correspondante est suffisamment dissuasive pour les automobilistes qui souhaitent laisser leur véhicule dans ces rues des journées entières et suffisamment attractive pour ceux qui habitent sur place avec une possibilité d'abonnement à la semaine (6€) ou à la quinzaine (10€)

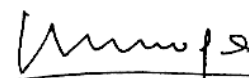
Cette mesure qui s'inscrit également dans le cadre du développement durable de l'agglomération interviendra avant la fin de l'année et permettra à ce secteur de retrouver une qualité de vie en cohérence avec le nouvel aménagement du parvis de la gare.

BORDEAUX  
PATRIMOINE MONDIAL  
DE L'UNESCO



Toute correspondance  
doit être adressée à

Mairie de Bordeaux  
Hôtel de ville  
place Pey-Berland  
33077 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 10 20 30  
www.bordeaux.fr

  
Alain MOGA  
Maire-Adjoint